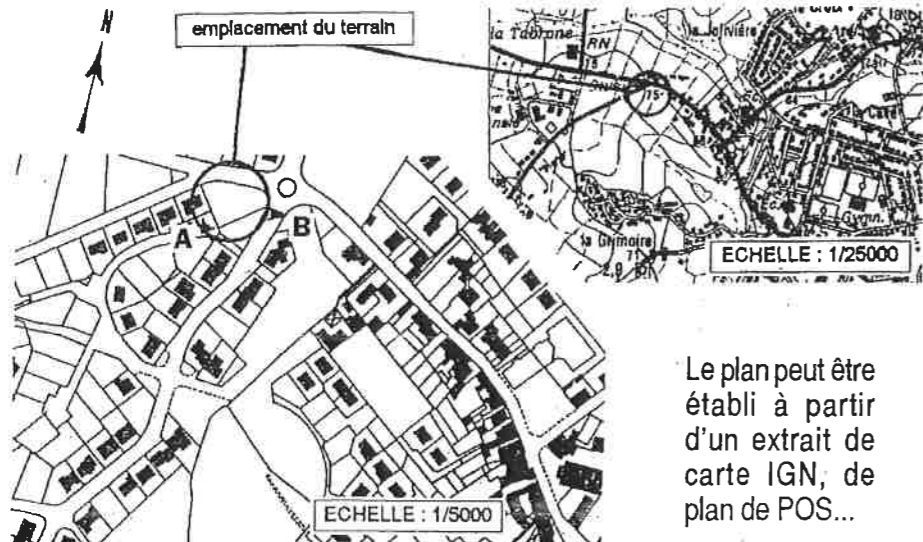


1. Le plan de situation du terrain

Il doit permettre de repérer rapidement le projet à l'échelle de la commune et du quartier ;

Ce plan d'un format minimum de 21x29,7 cm (extrait carte IGN; plan de POS ...) doit comporter :

- l'orientation
- les voies de desserte
- l'échelle (entre le 1/5000^e et le 1/25000^e),
- les points de prises de vues photographiques

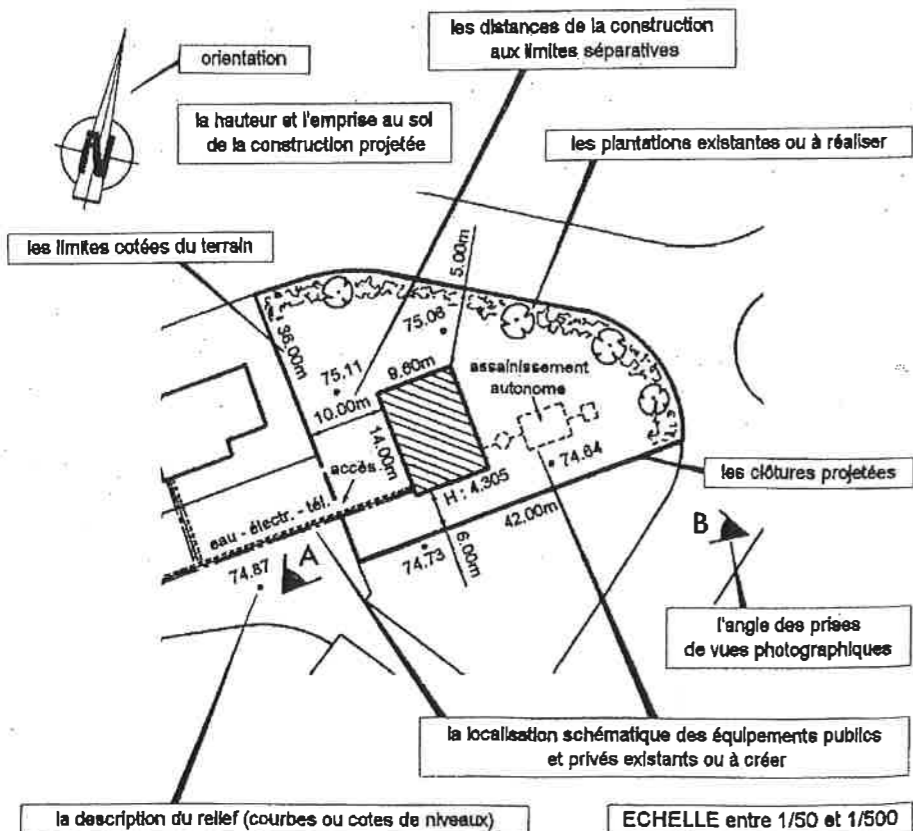


Le plan peut être établi à partir d'un extrait de carte IGN, de plan de POS...

2. Le plan de masse

Echelle : entre le 1/50^e et 1/500^e

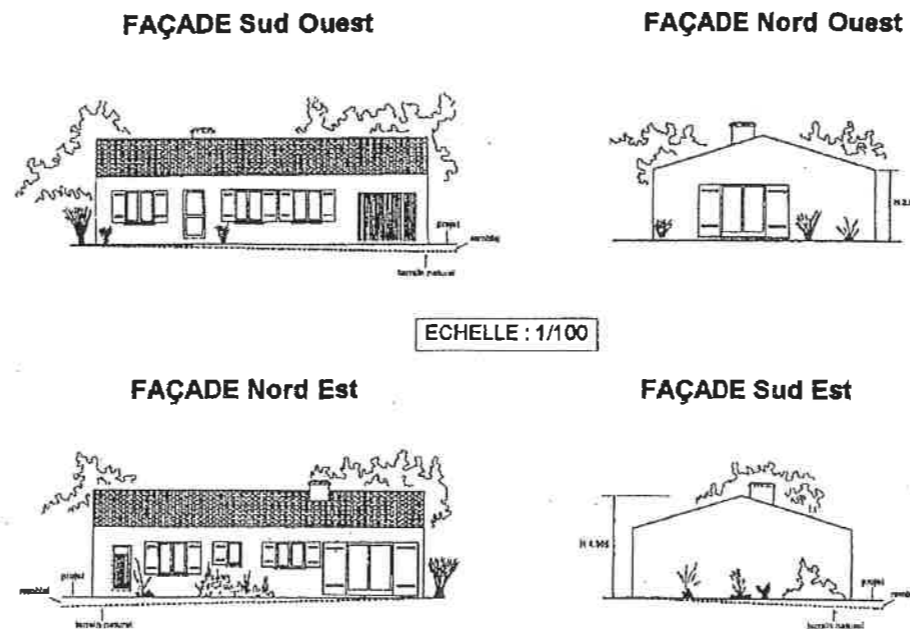
Il doit permettre de visualiser l'implantation de la construction sur le terrain ainsi que l'aménagement de ses abords, et de la situer dans son contexte en particulier par rapport aux habitations voisines.



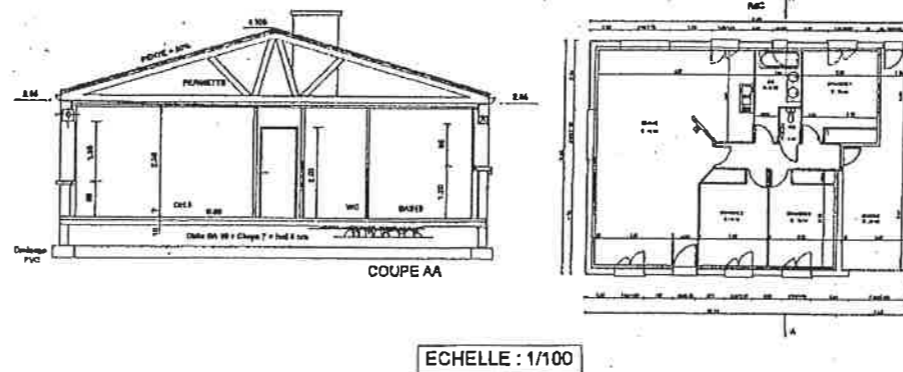
3. Les plans

Façades

Les plans des différentes façades à l'échelle de 1/50 ou 1/100. Ils précisent la nature et la couleur des matériaux apparents.

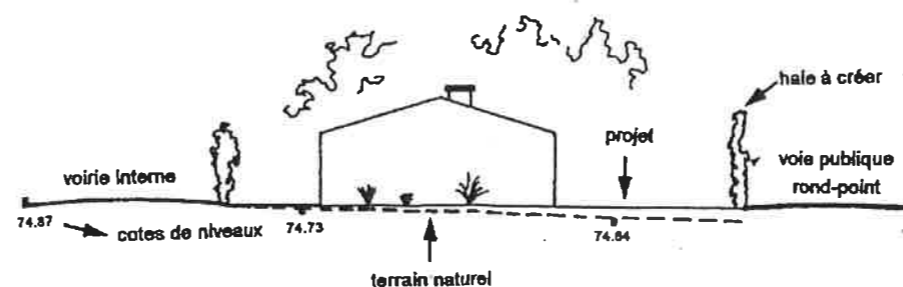


Niveaux de la construction



4. Les coupes du terrain

Une ou plusieurs vues en coupe doivent permettre de visualiser l'implantation de la construction par rapport au terrain naturel et indiquer le traitement des espaces extérieurs.



5. Les photos

Deux photographies minimum (couleur de préférence).



A - Photographie en plan rapproché pour apprécier le terrain dans son environnement immédiat (photo à prendre au droit de la parcelle)

B - Photographie en plan large pour situer le terrain dans son contexte général (à l'échelle du quartier...)

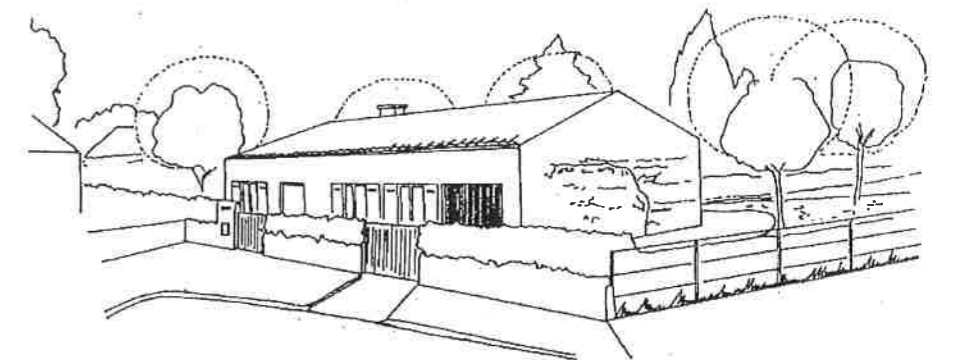
(Les points et angles de prise de vue doivent figurer sur le plan de masse).

6. Le document graphique

(obligatoire seulement dans certains cas - cf. verso)

Réalisé sous forme de croquis, photomontages ou tout autre procédé de simulation, le document graphique doit permettre d'apprécier l'insertion du projet de construction dans l'environnement, son impact visuel ainsi que le traitement des accès et abords.

Sa réalisation nécessite un effort d'imagination et d'anticipation. Lorsque le projet comporte la plantation d'arbres de haute tige, les documents graphiques doivent faire apparaître la situation à la fin des travaux et à long terme.



7. La notice descriptive

(obligatoire seulement dans certains cas - cf. verso)

Élément complémentaire et de synthèse des autres documents, la notice doit :
- décrire le paysage et l'environnement existants : relief, caractéristiques paysagères du terrain.

- exposer les moyens mis en œuvre pour insérer le projet dans l'environnement : choix d'implantation, de volumétrie, de matériaux, plantations...

Elle permet de mesurer son impact visuel ainsi que celui de l'aménagement des accès et des abords.

Elle justifie la façon dont la conception du projet prend en compte le paysage immédiat et lointain.

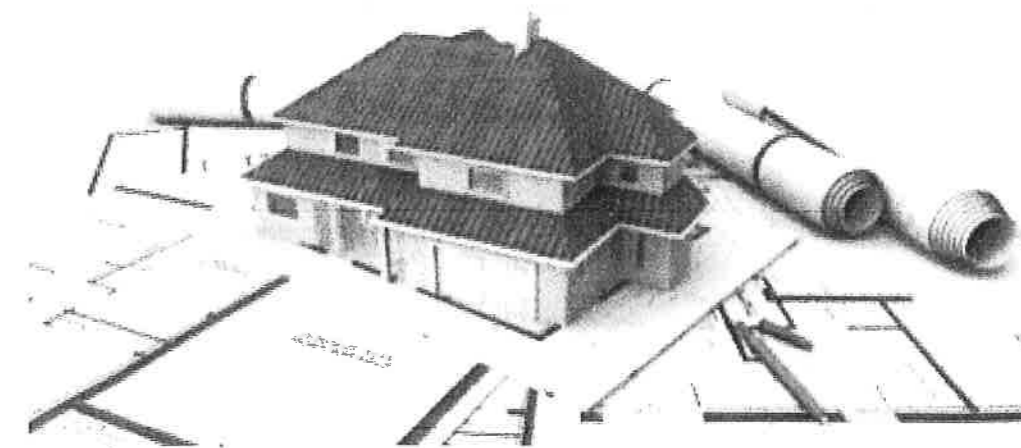
[LIEN POUR L'ATTESTATION THERMIQUE RT 2012 :](http://www.rt-batiment.fr/batiments-neufs/reglementation-thermique-2012/formulaires-dattestation.html)

<http://www.rt-batiment.fr/batiments-neufs/reglementation-thermique-2012/formulaires-dattestation.html>



PERMIS DE CONSTRUIRE

COMMENT FAIRE SA DEMANDE ?



Vous avez un projet de construction que vous souhaitez réaliser au plus vite
Ne retardez pas l'étude de votre demande en déposant un dossier incomplet

Ce petit guide vous aidera à rassembler les pièces nécessaires.